REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 3 juin 2025

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire (DT), du département de la santé et des mobilités (DSM) et des Services industriels de Genève (SIG)

Fermeture provisoire des plages de Pregny-Chambésy et Vengeron: qualité sanitaire de l'eau de baignade insuffisante

L'incident est clos, voir le communiqué de presse du 6 juin 2025: Réouverture des accès à l'eau des plages de Pregny-Chambésy et du Vengeron

Le service du médecin cantonal a procédé, le mercredi 4 juin 2025, à la fermeture temporaire de l'accès à l'eau des sites suivants: plage du Vengeron ainsi que la plage de Pregny-Chambésy. Les prélèvements réalisés le mardi 3 juin 2025 par l'office cantonal de l'eau ont révélé des dépassements bactériologiques. Les résultats indiquent un taux de 37'000 UFC /100 ml pour les E. coli au Vengeron aval (centre de la pollution), ce qui est au-dessus des seuils tolérés (1'000 UFC / 100 ml).

L'ingestion ou le contact avec de l'eau contaminée comporte des risques pour la santé: gastro-entérites (vomissements, diarrhées, douleurs abdominales) ou infections de la peau. La plupart du temps, les symptômes disparaissent spontanément après quelques jours. Il est cependant conseillé aux personnes qui s'inquiètent de leur état ou qui présentent des symptômes importants ou persistants de consulter leur médecin traitant. Les bactéries fécales peuvent également représenter un risque pour les animaux.

Les autorités cantonales rappellent que l'incident affecte uniquement la baignade et nullement l'eau potable, qui elle, est prélevée à une distance importante de cette zone et est soumise à des traitements et des contrôles rigoureux fréquents.

Un suivi de la qualité sanitaire de l'eau est assuré par l'office cantonal de l'eau. Lorsque la situation sera revenue à la normale, l'interdiction pourra être levée.

Cet incident résulte de l'endommagement de deux conduites parallèles d'eaux usées lors d'un chantier en cours à proximité de l'aéroport de Genève. À la suite de cette annonce, les Services industriels de Genève (SIG) ont aussitôt interrompu le pompage, le Service d'incendie et de secours (SIS) a mis en œuvre un dispositif de dilution et l'entreprise de construction s'est mobilisée afin de réparer les conduites endommagées.

Rappel des responsabilités:

Les autorités cantonales rappellent que chaque cas de pollution des eaux est traité avec la plus grande rigueur. La préservation de la qualité de l'eau à Genève constitue une priorité majeure, tant pour la santé publique que pour la protection de l'environnement.
Ainsi, toute pollution constatée fera l'objet d'une investigation systématique par la police de

l’eau afin de remonter à la source de la pollution et identifier les auteurs des faits. Des sanctions seront systématiquement prises à l’encontre de celles et ceux qui ne respectent pas les règles en vigueur.

L’office cantonal de l'eau appelle l’ensemble des acteurs et actrices à faire preuve de vigilance et à renoncer à tout comportement à risque portant atteinte à une canalisation afin de préserver durablement nos ressources en eau.

Pour toute information complémentaire:

- *Département du territoire: M. Guillaume Pierrehumbert, directeur général de l’office cantonal de l'eau, guillaume.pierrehumbert@etat.ge.ch, T. +41 22 388 55 30*
- *Département de la santé et des mobilités: Cédric Alber, directeur de la communication, office cantonal de la santé, DSM, T. +41 79 645 98 66*
- *Services industriels de Genève, Mme. Isabelle Dupont Zamperini, directrice Relations publiques, isabelle.dupont-zamperini@sig-ge.ch, T. +41 79 759 12 08.*